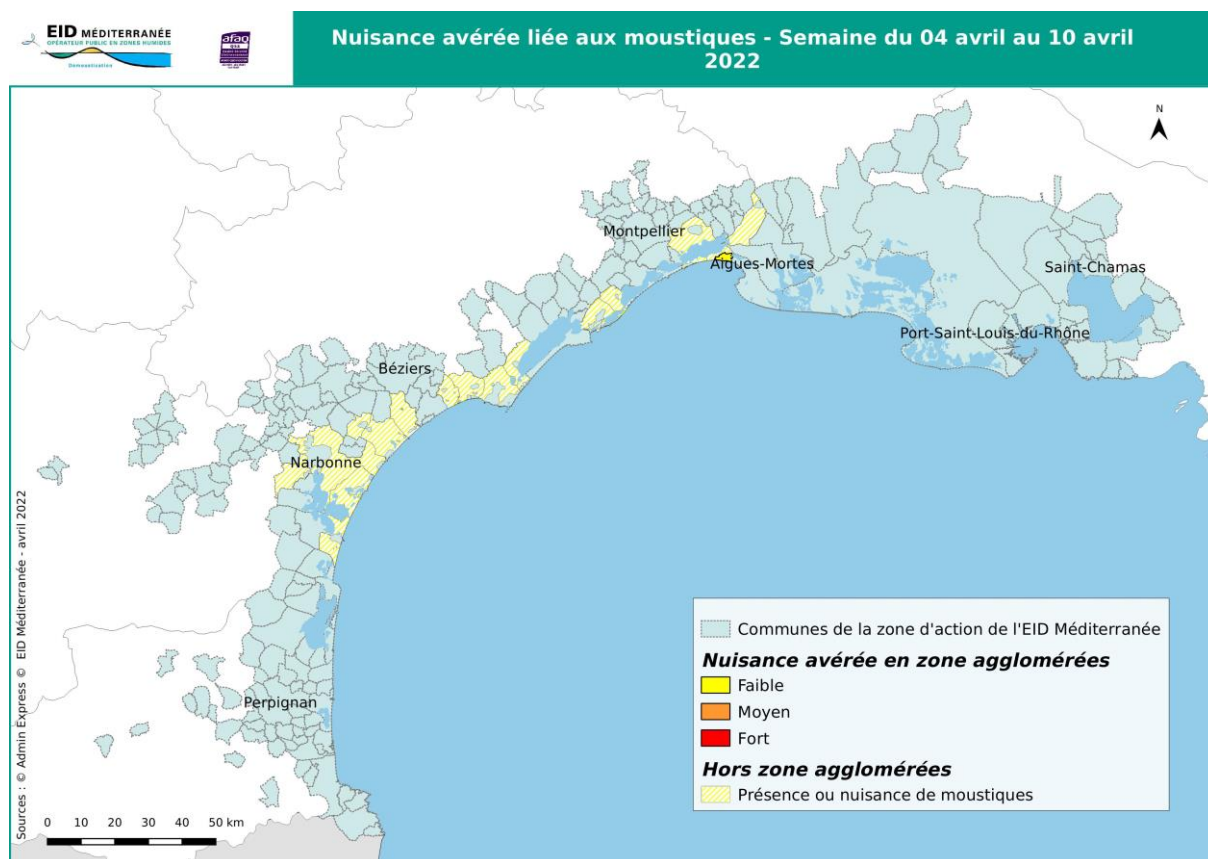


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 4 au 10 avril 2022



Au cours de la semaine du 4 avril 2022 :

Globalement, des moustiques adultes de l'espèce *Aedes detritus* ayant émergé à la fin de l'hiver sévissent encore, au gré des belles journées, particulièrement en garrigues et en plaine, et les vents marins peuvent les emmener vers les quartiers périphériques.

À ce jour, cette année, un total de plus de 6 200 hectares de zones humides a été traité, avec une répartition 78 % / 22 % entre les traitements aériens et les traitements terrestres, proche de la moyenne des 5 dernières années.

Les résultats des traitements réalisés après le 11 mars sont globalement satisfaisants. Il n'en demeure pas moins qu'en raison des superficies d'éclosions, se chiffrant en milliers d'hectares, et des densités des populations de moustiques, même si elles n'ont pas atteint celles observées l'été dernier, les émergences résiduelles de moustiques adultes *Aedes caspius* et *Aedes detritus* peuvent entraîner des nuisances, notamment en dehors des zones

agglomérées. Pour les vacances de Pâques, le niveau des populations de moustiques adultes ne devrait pas dépasser le seuil d'acceptabilité, mises à part, peut-être, des situations isolées.

Des larves de moustiques-tigres, espèce urbaine, ont été collectées, notamment dans les avaloirs pluviaux, ce qui laisse augurer le prochain démarrage de cette problématique.

À compter du 11 avril 2022 :

Le calme est revenu, ces derniers jours, en termes d'intensité des traitements, et les vents de terre ont réduit les niveaux d'eau. Mais une nouvelle tendance humide se profile dans les prochains jours, avant que le vent tourne au nord. Les suivis effectués par les agents opérationnels de l'EID-Med détermineront si des éclosions larvaires se produisent en zones humides.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : À ce jour, pas de ressenti, en zones urbaines, de nuisance due aux moustiques issus des zones humides. Les irrigations des rizières sont en cours et des prospections sont également prévues, sur la base d'une cartographie préalablement établie, chaque année, afin de répertorier le type de culture aux abords des zones urbaines, certaines pouvant produire, selon les submersions, des éclosions larvaires d'*Aedes* et d'*Anopheles spp.*

- **Gard** : La nuisance liée aux moustiques issus des zones humides est quasi nulle sur l'ensemble du territoire. Quelques premières émergences résiduelles de moustiques adultes sont à prévoir consécutives aux mises en eau du 12 mars, mais probablement sans conséquences sensibles. Le vent, irrégulier mais annoncé pour la période en cours, annihile tout risque de nuisance pour le moment.

- **Hérault** : Dans la continuité de la semaine passée, suivant les conditions météo du moment, des nuisances résiduelles liées à des moustiques *Aedes detritus* pourraient se faire sentir, particulièrement en fin d'après-midi, sur certains territoires de la zone d'action de l'EID-Med : à Villeneuve-lès-Maguelone, par exemple, aux abords de la réserve de l'Estagnol. On observe à La Grande-Motte une nuisance faible vers le golf, à Mauguio vers l'aéroport, ainsi qu'à Vic-la-Gardiole et à Frontignan, où les accès à certaines roubines sont impossibles (cabanisation). Une nuisance due à ces mêmes *Aedes* des marais est aussi ressentie au bois des Aresquiers et sur la Gardiole.

- **Aude** : Présence résiduelle de l'espèce hivernale et début printanière *Aedes detritus*, principalement en dehors des zones agglomérées, comme dans la garrigue ou dans les vignes, avec un risque de dispersion en milieu de semaine vers les quartiers périphériques. Premiers traitements aériens sur l'étang de Marseillette, suite aux mises en eau des vignes pour lutter contre le gel : 100 hectares cumulés.

- **Pyrénées-Orientales** : Pas de nuisances observées, cette dernière semaine. Les niveaux des zones humides ont tendance à baisser avec l'apparition de la Tramontane. On observe de petites éclosions sur des prés en bordure de zones humides, avec de faibles densités larvaires, qui feront l'objet d'un suivi.



Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 11 avril au 17 avril 2022

